PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham, tenue le 3 novembre 2026, à 19h30, à la salle du conseil située au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham, sous la présidence de M. Richard Kirouac, maire.

Mme Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Constat des présences et des démissions

Est présent :
Siège # 4 M. Christian Lupien

Sont absents en raison de leur démission officielle :
Siège # 1 M. Alex Gendron, ayant transmis sa démission le 2 novembre 2026
Siège # 2 M. Steve Courchesne, ayant transmis sa démission le 2 novembre 2026
Siège # 3 M. Sylvio Blais, ayant transmis sa démission le 26 octobre 2026
Siège # 5 Mme Audrey Morin, ayant transmis sa démission le 2 novembre 2026
Siège # 6 M. Samuel Lanoie, ayant transmis sa démission le 2 novembre 2026

2. Constat du défaut de quorum

Le nombre total de membres en exercice du conseil étant normalement de 7, le quorum requis pour délibérer est fixé à la majorité absolue, soit 4 membres présents.

Considérant la réception de cinq (5) démissions écrites, le nombre de membres en exercice présents physiquement s'élève à 2, ce qui est insuffisant pour atteindre le quorum légal.

Le président de séance et les membres présents constatent formellement que **le quorum n'est pas atteint**.

3. Ajournement de la séance

En vertu des dispositions légales en vigueur, aucune délibération ni aucun vote ne peuvent avoir lieu.

Il est officiellement enregistré qu'à 19 h 32, la présente séance est levée et ajournée à une date ultérieure, faute de quorum.

La greffière-trésorière est chargée d'en aviser les autorités de tutelle compétentes et d'enclencher les formalités de convocation d'une élection partielle.

Les lettres de démission reçues seront déposées à la prochaine séance du conseil.

En foi de quoi le présent procès-verbal est dressé pour valoir ce que de droit.

Richard Kirouac
Maire

Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière